

Le présent document d'offre constitue une offre de ces titres uniquement dans les juridictions où ils peuvent être légalement offerts à la vente et, dans ces juridictions, uniquement par des personnes autorisées à vendre de tels titres et à l'égard des personnes à qui ils peuvent être légalement offerts. Le présent document d'offre n'est pas, et ne doit en aucun cas être interprété comme, un prospectus, une publicité ou une offre publique de ces titres.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

*Les titres visés n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine intitulée United States Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « **U.S. Securities Act** »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription de la U.S. Securities Act et des lois applicables sur les valeurs mobilières des États américains. Le présent document d'offre ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de ces titres aux États-Unis. « États-Unis » a le sens qui lui est attribué dans le Règlement S en vertu de la U.S. Securities Act.*

DOCUMENT D'OFFRE SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

23 octobre 2025

NANOXPLORE INC.



1. RÉSUMÉ DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Placement: NanoXplore Inc. (la « **société** » ou « NanoXplore ») offre 10 416 700 actions ordinaires de la société (chacune, une « action ») au prix de 2,40 \$ l'action, pour un produit brut de 25 000 080 \$ (le « **placement** ») dans le cadre d'un placement privé dans toutes les provinces du Canada conformément à la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, telle que modifiée par la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « **dispense pour financement de l'émetteur coté** »).

Le placement est réalisé conformément à une convention de prise ferme qui sera conclue entre les preneurs fermes (au sens aux présentes) et la société au plus tard à la date de Clôture (au sens aux présentes).

Option des preneurs fermes La société accordera aux preneurs fermes une option (l'« **option des preneurs fermes** ») permettant aux preneurs fermes d'acheter jusqu'à 15% d'actions supplémentaires au prix d'offre. L'option des preneurs fermes peut être exercée, en tout ou en partie, en tout temps jusqu'à 48 heures avant la date de clôture (au sens des présentes).

Prix d'offre: 2,40 \$ l'action (le « **prix d'offre** »)

Montant du placement: 25 000 080 \$ (28 750 092 \$ en supposant l'exercice complet de l'option des preneurs fermes). Il n'y a pas de montant minimal de produit brut qui doit être levé dans le cadre du placement.

Date de clôture: Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le ou vers le 30 octobre 2025 (la « **date de clôture** ») ou à toute autre date convenue entre la société et les preneurs fermes (au sens des présentes).

Bourse: Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous le symbole « **GRA** » et sur le marché OCTQB sous le symbole « **NNXP** ».

Dernier cours de clôture : Le 22 octobre 2025, dernier jour de négociation avant la date de ce document d'offre, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX était de 2,66 \$ et à la OTCQB de 1,88\$ US.

Description des actions : Les détenteurs d'actions ont le droit de recevoir un avis de convocation, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires de la société, et chaque action confère droit à une voix à toutes ces assemblées. Sous réserve de toute catégorie d'actions ayant priorité par rapport aux actions, les détenteurs d'actions ont le droit de recevoir et de participer, au prorata, à tout dividende déclaré par le conseil d'administration de la société. Sous réserve de toute catégorie d'actions ayant priorité par rapport aux actions, en cas de liquidation, de dissolution ou de mise en liquidation de la société, ou de toute autre distribution de l'actif de la société parmi ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les détenteurs d'actions ont le droit de participer, au prorata, à la distribution de l'actif de la société.

La société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, la société déclare ce qui suit:

- ***Elle est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.***
- ***Elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.***
- ***La société se fonde sur les dispenses prévues la Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté (la « décision générale ») et est habilitée à placer des titres en se fondant sur les dispenses incluses dans la décision générale.***

- ***Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté et de la décision générale au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas 50 000 000\$.***
- ***Elle ne clora ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.***
- ***Elle n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres.***

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document d'offre contient des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui sont fondées sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et croyances internes actuelles de la société. Ces énoncés prospectifs et informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant les attentes de la société concernant l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation du placement; et la réalisation du placement et la date de cette réalisation; la réalisation du placement; et la réalisation des objectifs d'affaires de la société ainsi que leurs l'échéancier, les coûts et les bénéfices qui y sont liés. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se rapportent à des événements futurs et aux performances futures et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction sur la base des informations actuellement disponibles à la société. De tels énoncés prospectifs et informations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiés par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend à », « potentiel », « est attendu », « anticipés », « ciblé », « budget », « planifié », « estime », « prévisions », « a l'intention de », « anticipe » ou « croit » ou leurs versions négatives ou des variations de tels mots et expressions ou déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peut », « pourrait », « serait », « pourrait » ou « sera » être pris, se produire ou être réalisé. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives sont soumis à une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux reflétés dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives, notamment, sans s'y limiter, les risques énoncés dans les documents publics de la société déposés sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats actuels pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives. Bien que la société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats actuels diffèrent sensiblement, il peut y avoir d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou prévus. Pour plus d'informations sur la société et les risques et défis de ses activités, les investisseurs devraient consulter les documents annuels de la société qui sont disponibles sur www.sedarplus.ca. La société ne garantit pas que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats actuels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés et informations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives. Tout énoncé prospectif n'est valable qu'à la date à laquelle il est fait et,

sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la société décline toute intention ou obligation de mettre à jour toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de circonstances changeantes ou autres.

DEVISE

Sauf indication contraire, toutes les références à « \$ » ou « dollars » dans ce document d'offre se rapportent à des dollars canadiens.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

NanoXplore Inc. est une société de graphène, un manufacturier et un fournisseur de poudre de graphène à haut volume pour usage dans les marchés industriels et des transports. La Société fournit également des produits de composite et des produits de plastique enrichis de graphène standards et sur mesure à plusieurs clients dans les domaines du transport, de l'emballage et de l'électronique, ainsi que dans d'autres secteurs industriels. La Société est également un fabricant de batteries Li-ion enrichies de silicium-graphène pour les marchés des véhicules électriques et du stockage de réseau. NanoXplore a son siège social à Montréal, au Québec, et possède des installations de fabrication au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Développements récents

Le 26 février 2025, NanoXplore a obtenu l'approbation de la TSX pour l'adoption d'un programme d'offre publique de rachat dans le cours normal, dans le cadre duquel NanoXplore pourra racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 5 976 834 actions ordinaires, soit environ 5% du flottant (composé de 119 536 699 actions ordinaires au 24 février 2025, sur un total de 170 608 431 actions ordinaires émises et en circulation).

Le 16 septembre 2025, la société a annoncé que Soroush Nazarpour, président, chef de la direction et administrateur de NanoXplore, quitterait ses fonctions de chef de la direction lors de l'assemblée générale annuelle de la société en décembre 2025. L'actuel chef de l'exploitation de la société, Rocco Marinaccio, succédera à M. Nazarpour à titre de chef de la direction.

Le 18 septembre 2025, la société a annoncé un important contrat d'approvisionnement avec Chevron Phillips Chemical (« **CPChem** »). Ce contrat pluriannuel vise à fournir un produit de carbone exclusif, Tribograf™, issu de l'usine de production de graphène de NanoXplore à Montréal au Canada. Drilling Specialties, une division de CPChem, en collaboration avec NanoXplore, a développé et testé des formulations basées sur le Tribograf™ pour une utilisation comme lubrifiant dans les fluides de forage pétrolier et gazier. Ce lubrifiant, commercialisé sous la marque de commerce NanoSlide™, est actuellement sur le marché, avec des retours de clients très positifs et des commandes de production en cours. Cela marque une étape importante dans l'expansion de l'utilisation commerciale du Tribograf™ et renforce la vision de NanoXplore de devenir un fournisseur de premier plan.

Le 30 septembre 2025, VoltaXplore Inc. (« **VoltaXplore** »), un fabricant de batteries lithium-ion haute performance et filiale de NanoXplore, a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Volatus Aerospace Inc. (« **Volatus** ») concernant l'approvisionnement futur en cellules de batteries lithium-ion fabriquées au Canada pour alimenter les drones de prochaine génération de Volatus. Pour VoltaXplore, l'accord ouvre un nouveau marché vertical dans l'aérospatiale, venant compléter sa présence existante dans la mobilité électrique et le stockage d'énergie et appuie la stratégie de croissance à long terme de NanoXplore. Après la finalisation d'un accord formel d'approvisionnement mutuellement convenu, VoltaXplore allouera une capacité de production de son installation de 1 MWh à Montréal, opérationnelle depuis 2022, afin de fournir à Volatus des cellules de batteries avancées conçues et fabriquées au Canada.

Le 6 octobre 2025, la société a annoncé une contribution pouvant atteindre 2,75 millions de dollars du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'innovation énergétique (« PIE »). Le PIE offre un financement visant à accélérer le développement de technologies énergétiques propres qui permettront de réduire les émissions, d'améliorer la compétitivité et de créer des occasions économiques durables pour les Canadiens.

Cette contribution permet à NanoXplore d'accélérer le développement et la mise à l'échelle de son produit, conçu pour améliorer la performance des batteries dans des applications telles que les outils électriques, les gros appareils portatifs et les systèmes de défense, où une puissance de sortie ultra-élevée est essentielle.

Faits importants

Il n'y a aucun fait important concernant les titres faisant l'objet du placement qui n'ait été divulgué ailleurs dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La société prévoit utiliser le produit net du placement pour soutenir sa croissance future en investissant dans l'expansion du graphène sec, ainsi que pour ses besoins généraux et son fonds de roulement.

Objectifs commerciaux et jalons	Échéancier visé	Coût projeté
Investissements stratégiques en immobilisations (capex) en vue d'accroître la capacité ⁽¹⁾	Juin 2027	22 000 000\$
Recherche et développement de nouvelles applications du graphène	Juin 2027	5 000 000 \$

Note:

- (1) La société entend accroître sa capacité de produire du graphène « traité à sec », ce qui s'inscrit dans son plan stratégique quinquennal annoncé précédemment.

3. EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse du placement maximum	Dans l'hypothèse du placement maximum et de l'exercice de l'option des preneurs fermes
A	Montant à recueillir en vertu du placement	25 000 080 \$	28 750 092 \$
B	Commissions de placement et frais ⁽¹⁾	1 250 004 \$	1 437 505 \$
C	Frais d'émission estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	250 000 \$	250 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	23 500 076 \$	27 062 587 \$
E	Fonds de roulement au 30 septembre 2025	30 989 000 \$	30 989 000 \$
F	Sources de financement supplémentaires	0 \$	0 \$
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	54 489 076 \$	58 051 587 \$

Note :

(1) En supposant qu'il n'y ait aucune vente en vertu de la liste du président (telle que définie ci-dessous).

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse du placement maximum	Dans l'hypothèse du placement maximum et de l'exercice de l'option des preneurs fermes
Investissements stratégiques en immobilisations (capex) en vue d'accroître la capacité	22 000 000\$	22 000 000\$
Recherche et développement	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Frais généraux et d'administration	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Fonds de roulement	26 489 076 \$	30 051 587 \$
Total: égal à la ligne G du tableau précédent	54 489 076 \$	58 051 587 \$

La répartition mentionnée ci-dessus représente les intentions de la société quant à l'utilisation du produit en fonction des connaissances, de la planification et des attentes actuelles de la direction de la société. Bien que la société ait l'intention d'utiliser le produit du placement tel qu'indiqué ci-dessus, des circonstances pourraient survenir où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds pourrait être jugée prudente ou nécessaire et pourrait différer sensiblement de ce qui précède, car les montants effectivement alloués et dépensés dépendront de plusieurs facteurs, y compris la capacité de la société à exécuter son plan d'affaires et ses objectifs de financement.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

La société n'a recueilli aucuns autres fonds au cours des 12 derniers mois.

4. FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

La société a retenu les services de Ventum Financial Corp. (« **Ventum** ») à titre de chef de file et teneur de livres unique, pour son propre compte et pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes (les « **preneurs fermes** ») à être mis en place dans le cadre du placement.

À la date de clôture, la société versera aux preneurs fermes une commission en espèces de 5,0% du produit brut du placement (y compris sur tout exercice de l'option des preneurs fermes). La commission en espèces payable aux preneurs fermes sera réduite à 2,0% pour les ordres reçus de certains acquéreurs figurant sur une liste du président (la « **liste du président** »).

Les preneurs fermes se trouvent-ils en conflit d'intérêts?

À la connaissance de la société, elle n'est pas un « émetteur relié » ou un « émetteur associé » aux preneurs fermes, au sens où ces termes sont définis dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

5. DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la société l'un des droits suivants:

- (a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;**
- (b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres. Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts. On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur ?

Vous pouvez accéder au dossier d'information continue de la société à www.sedarplus.ca ou au site Web de la Société à <https://www.nanoxplore.ca>

Les investisseurs potentiels devraient lire ce document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les aspects fiscaux, juridiques, les facteurs de risque et autres de leur investissement.

7. DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 23 octobre 2024, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 23 octobre 2025.

(s) **Soroush Nazarpour**

Soroush Nazarpour
Président et Chef de la
direction

(s) **Pedro Azevedo**

Pedro Azevedo
Chef de la direction financière